

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Jean, convoqué le vingt et un septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bruno ESPIC, Maire.

APPEL

Étaient présents

Bruno ESPIC	Céline MORETTO	Chantal ARRAULT	Jean-Philippe FREZOULS
Monique MEGEMONT	Philippe FUSEAU	Marie COCHARD	Philippe BRUNO
Cathy JOUVENEZ	Marie-Morgane PORTE	Céline DILANGU	Jean-Pierre PEYRI
Marie-Sol BOUDOU	Philippe COUZI	Nicolas TOUZET	Isabelle GUEDJ
Guy GARCIA	Dominique RITTER	Eddy HENIN	Françoise SOURDAIS
Isabelle DELIS	Séverine HUSSON	Gilles VALEILLE	Patrick DURANDET
Claude BOESCH-BIAY	Bernard BOULOUYS	Marianne MIKHAILOFF	

Étaient absents et ayant donné procuration

Yannick LACOSTE	Pouvoir à	Marie-Morgane PORTE
Ekavi BRUSETTI	Pouvoir à	Eddy HENIN
Hervé FONDS	Pouvoir à	Guy GARCIA
Quentin USERO	Pouvoir à	Bruno ESPIC
Séverine PINAUD	Pouvoir à	Jean-Philippe FREZOULS
Christophe DELPECH	Pouvoir à	Cathy JOUVENEZ

QUORUM :

Nombre de conseillers :	33	En exercice :	33
Présents :	27		
Procurations :	6		
Votants :	33		

Désignation de la secrétaire de séance : Madame Marie Sol BOUDOU

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

DECISIONS DU MAIRE

en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT et de la délibération du 8 juillet 2020

- **DM20231001** - Signature d'une convention d'accueil d'une conférence avec l'établissement public du Capitole
- **DM20231002** - Signature d'une convention « #REMOJEUNES », entre La Mission Locale Haute-Garonne et les acteurs territoriaux, pour un partenariat engagé dans les démarches de « l'aller de vers ».
- **DM20231003** - Virement de crédit N°2-2023 opéré depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues »
- **DM20231101** - Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'accueils de stagiaires de l'Institut de Formation en soins infirmiers
- **DM20231102** - Convention de mise à disposition de locaux scolaires à l'association « Espace Solidarité »
- **DM20231103** - Travaux de désamiantage et de démolition 2023-16 Avenant 1
- **DM20231104** - Travaux de désamiantage et de démolition 2023-16 Avenant 2
- **DM20231105** - Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean et le centre PHILIAE de l'association ASEIPAS TCo
- **DM20231106** – Signature de contrat de cession de droits d'auteur
- **DM20231107** – Convention DREETS

DELIBERATIONS**FINANCES****1. Décision Modificative n°2**

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2,
- **DAUTORISER** le versement de la subvention 2023 à l'association EGEE pour un montant de 1 000 € pris à l'article 6574,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 29
CONTRE :
ABSTENTION : 4

2. Nomenclature comptable M57 : Modalités et durées d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2024

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **De RAPPELER** que les règles de gestion ci-dessous restent inchangées et continueront de s'appliquer :
 - les amortissements sont linéaires sauf en cas de délibération du Conseil municipal,

- les biens de faible valeur d'un montant unitaire inférieur à 500 euros sont amortis sur une année à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle d'acquisition.
- **D'ACTER** l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour le budget de la ville relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.
- **DE FIXER** les durées d'amortissement ci-dessus pour le budget de la ville relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

3. Régularisation d'écritures comptables du nouveau cimetière

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la régularisation telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

4. Admission en non-valeur.

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes listées en annexe pour un montant total de 215.08 € (à l'article 6542), correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 634888012 dressée par le comptable public,
- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes listées en annexe pour un montant total de 1 118.95 € (à l'article 6542), correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 6130358812 dressée par le comptable public,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65 article 6542,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

5. Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** l'ouverture des crédits d'investissement pour les opérations d'équipement selon la liste jointe en annexe, à compter du 1er janvier 2024, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts lors de l'exercice 2023.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

6. Fixation des tarifs de locations de salles municipales et des mises à disposition de la régie son – valorisation des mises à disposition de salles municipales et de la régie son

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les valorisations et tarifications proposées,
- **DE DIRE** que celles-ci seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

7. Mandat spécial : Congrès des maires de France et Salon Ad Nature

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **DE CONFERER** le caractère de mandat spécial au déplacement au Congrès des Maires de France du 20 au 23 novembre 2023, de Monsieur Bruno ESPIC, Maire de Saint-Jean,
- **DE CONFERER** le caractère de mandat spécial au déplacement au Salon National de l'Écologie et de la Biodiversité « Ad Natura » de Monsieur Jean Philippe FREZOULS, Adjoint en charge de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique,
- **DE PRENDRE** en charge l'intégralité des frais occasionnés par ces déplacements sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

PERSONNEL

8. Contrat Projet Référent familles.

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **DE CREER** le poste sus énoncé,
- **DE FIXER** la rémunération **maximum** de l'agent en référence au 13^{ème} échelon du grade d'animateur territorial, en laissant une marge d'appréciation à l'autorité territoriale en fonction des diplômes et de l'expérience du candidat retenu,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et de procéder au recrutement.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

AFFAIRES GENERALES

9. Dénomination du club House Espace René Cassin

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER** le nom « **Maria Angelita RESSA** » - Prix Nobel de la Paix en 2021, au local situé face à l'espace René Cassin
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

10. Dénomination de l'aire de Jeux du Parc Saint-Jean

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER** le nom d'Aire de Jeux Rémi Hemmery à l'aire de jeu située à l'angle de la rue René Laennec et Ambroise Paré,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

PETITE ENFANCE

11. Convention de partenariat, de mise à disposition de locaux, de moyens techniques et matériels entre la Ville de Saint-Jean et la Maison d'assistants maternels « le cocon des p'tits curieux ».

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat de mise à disposition de locaux, de moyens techniques et matériels, entre la Ville de Saint-Jean et la Maison d'assistants maternels « le cocon des p'tits curieux »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document afférent.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

EDUCATION JEUNESSE

12. Approbation des axes de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne.

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le projet de territoire de Saint Jean réalisé à partir du diagnostic, d'axes stratégiques et d'un plan d'actions partagés avec l'ensemble des partenaires,
- **DE DONNER** pouvoir au représentant de la Collectivité pour signer la Convention Territoriale Globale correspondante ainsi que toutes évolutions contractuelles par avenants (signature des partenaires, réalisation des fiches-actions des actions projetées) qui seront portés à la connaissance du Conseil Municipal,
- **D'EFFECTUER** toutes les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

13. Tarification des séjours 2024 organisés par l'Accueil de loisirs sans hébergement et le Club Ados

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **De se prononcer favorablement sur ces tarifs**

POUR : 29
CONTRE :
ABSTENTION : 4

14. Autorisation de diffusion d'une œuvre cinématographique

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes autorisations de diffusion dans les conditions fixées dans l'acte annexé à la présente.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

15. Signature d'une convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'un séjour d'enfants avec le Centre Communal d'Action Sociale de l'Union

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'D'APPROUVER** cette présente convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

AMENAGEMENT CADRE DE VIE**16. Opération SDEHG 11BU696 : Mise en conformité de l'éclairage public rue Picasso**

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le projet présenté,
- **DE DECIDER** par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement-autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

17. Opération SDEHG (11AT348) : rénovation du réseau pour alimenter les candélabres rue Paul Eluard

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le projet présenté,
- **DE DECIDER** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

18. Opération SDEHG (11AT0250) : rénovation de l'éclairage chemin de Verdale, rues Paavo Nurmi et avenue de l'Eglise

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le projet présenté,
- **DE DECIDER** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

19. Convention de portage EPFL 55 route d'Albi - Parcelle AD 141

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle de portage entre l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse et la commune de Saint-Jean telle qu'approuvée par délibération DEL 2023-806 du 3 octobre juin 2023 par le conseil d'administration de l'EPFL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

20. Cession par la commune a la valeur estimée par les domaines d'une portion de la parcelle-mère cadastrée AR 117 sise rue Fausto Coppi

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles filles AR 242 et AR 243, divisions de la parcelle mère AR117 appartenant à la Commune sur la base des montants et surfaces proposés
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

21. Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints,
- **DE FIXER** les modalités de concertation ci-dessus exposées,
- **DE NOTIFIER** ces propositions au référent préfectoral du département de la Haute-Garonne en lui transmettant la présente et la cartographie associée et ampliation à l'établissement public de coopération intercommunale Toulouse Métropole

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

22. Rapport d'activité du Syndicat du Bassin Hers Girou 2022

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat du Bassin Hers Girou 2022.

23. Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L3132-26 du code du travail : position de Toulouse Métropole pour l'année 2024

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **D'EMETTRE** un avis favorable, pour l'année 2024, à l'ouverture :

Pour l'ensemble des commerces de détail, les dimanches suivants :

- Le 14 janvier (soit le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver)
- Le 30 juin (soit le premier dimanche suivant le début des soldes d'été)
- Le 1 décembre,
- Le 8 décembre,
- Le 15 décembre,
- Le 22 décembre,
- Le 29 décembre 2024.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m², seront autorisés 7 dimanches parmi les 10 dimanches suivants :

- Le 14 janvier (soit le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver)
- Le 30 juin (soit le premier dimanche suivant le début des soldes d'été)
- Le 25 février,
- Le 24 mars,
- Le 4 août,
- Les 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Pour les professionnels du secteur de l'automobile, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, seront autorisés 5 dimanches pour 2024 définis par les Journées Nationales des Constructeurs :

- Le 15 janvier,
- Le 17 mars,
- Le 16 juin,
- Le 15 septembre,
- Le 13 octobre 2023.

Pour les professionnels du secteur de l'ameublement, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, 7 dimanches pour 2024 :

- Le 14 janvier (soit le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver)
- Le 30 juin (soit le premier dimanche suivant le début des soldes d'été)
- Le 1er décembre,
- Le 8 décembre,
- Le 15 décembre,
- Le 22 décembre,
- Le 29 décembre 2024.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

24. Désignation d'un nouveau représentant de la commune aux instances de la Société Publique Locale « Réseaux d'Infrastructures Numériques » RIN ZEFIL

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **DE MODIFIER** la désignation du représentant de la commune aux instances de la SPL-RIN en relevant Monsieur Bruno Espic de cette fonction, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **DE DESIGNER** Monsieur Nicolas TOUZET, en qualité de représentant de la commune aux instances de la SPL-RIN en lieu et place,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

Clôture de la séance : 19h30

Fait à Saint-Jean et affiché le 15 décembre 2023

Le D.G.S,

Florian AUTRET

Le Maire,

Bruno ESPIC